7334 Résumé

Le projet de loi a pour objet d’autoriser le Gouvernement à participer au financement de l’extension de la station d’épuration des eaux usées de Uebersyren. La station d’épuration qui est opérée par le Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l’Est (SIDEST) traite notamment les eaux usées en provenance des différentes localités des communes de Contern, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange et Weiler-la-Tour. En outre, elle traite également les eaux usées de l’aéroport du Findel ainsi que les eaux résiduaires du Centre pénitentiaire de Schrassig.

Depuis sa dernière modernisation en 1991, la capacité d’épuration de la station est établie à 35.000 équivalents-habitants. Or, cette capacité est largement dépassée à l’heure actuelle. Le projet de loi prévoit dès lors une extension des capacités d’épuration en tenant compte d’un certain développement futur du côté des différentes communes raccordées, aussi bien du point de vue résidentiel qu’industriel. La nouvelle capacité de traitement est portée à 122.000 équivalents-habitants. À côté de l’extension de la capacité d’épuration de la station, dont les coûts sont répartis au prorata des équivalents-habitants des différentes communes, du centre pénitentiaire et de la zone aéroportuaire, le projet prévoit également la construction des raccordements nécessaires afin d’acheminer les eaux usées de la zone aéroportuaire à la station d’épuration.